



RÉMY COINTREAU

Paris, le 24 juillet 2014

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUILLET 2014

Paiement du dividende en actions et/ou en numéraire

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Rémy Cointreau s'est réunie le 24 juillet 2014 à Cognac (16100), sous la présidence de M. François Hériard Dubreuil.

Cette assemblée a approuvé Les comptes de l'exercice 2013-2014 et a fixé le montant du dividende à 1,27€ par action.

Cette assemblée a décidé d'accorder à chaque actionnaire une option :

- Entre un paiement intégral du dividende en numéraire, soit 1,27€ par action, afférent à l'ensemble des titres dont il est propriétaire,
- Ou un paiement du dividende en actions à hauteur de 0,37€ par action, le solde du dividende, soit 0,90€ par action, étant versé en numéraire.

Le dividende sera détaché le 1er août 2014 et mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2014.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 1er août 2014 et le 12 septembre 2014 inclus pour en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 12 septembre à 17 heures au plus tard ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en numéraire, à compter du 1er octobre 2014.

Le prix d'émission de l'action nouvelle est fixé à 57,22€.

Si le montant du dividende net auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance à compter du 1er avril 2014. Elles seront délivrées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actionnaires recevront de l'intermédiaire financier, chez lequel leurs titres se trouvent en compte, une demande d'instruction qu'ils devront lui retourner remplie et signée.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande aux négociations d'Euronext Paris.

Contact : Laetitia Delaye – tél. 01 44 13 45 25